

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2018

Réuni le vendredi vingt-trois février deux mil dix-huit à dix-neuf heures, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Jacques PRÉVOST, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames LEFRANÇOIS, THIZEAU.
Messieurs BAILLY, BICHEREAU, FONTENY, IMBAULT, THOREAU.

Étaient excusés : Messieurs BONNOT et URBAIN.

Étaient absentes : Mesdames BOUGIS, GALLOIS, MARY et VERMOND.

RIFSEEP

Le conseil municipal valide la décision qu'il avait prise lors de la réunion du 15 décembre 2017 concernant l'instauration du nouveau régime indemnitaire.

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Le conseil municipal accepte le principe de faire un regroupement pédagogique avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon.

Le conseil décide de revenir à la semaine de 4 jours afin d'être en harmonie avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon.

Compte tenu de la baisse récurrente du nombre d'élèves depuis plusieurs années, la Direction Académique va supprimer un poste d'enseignant à l'école de Nançay.

CENTRE DE LOISIRS

Un courrier a été adressé aux parents pour les informer que le centre se tiendra à Neuvy-sur-Barangeon et que le dossier d'inscription leur sera envoyé à la rentrée.

Les tarifs sont augmentés de 5.00 € par semaine et il ne sera pas demandé 20.00 € pour le camp.

CONVENTION TAXE DE SÉJOUR

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention fixant les modalités d'encaissement de recettes provenant de la taxe de séjour par la Commune de Nançay pour le compte de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

TARIFS CLUB-HOUSE ET MAISON DES JEUNES

Lors de la location du club-house des sports, il sera possible de louer la maison des jeunes pour 20.00 € supplémentaires à compter du 1^{er} mars 2018.

DEVIS

- a) Le devis de Metalspirit pour la réalisation de 2 pots de fleurs s'élève à 2 690.00 € H.T. et est accepté.
- b) Le nettoyage et le démoussage de deux zones urbaines effectués par Aqua Clean coûtent, remise déduite, 1 014.00 € H.T. Le conseil donne son accord.

COTISATION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER

Le conseil décide de régler, comme chaque année, la cotisation d'un montant de 44.00 €.

STATION D'ÉPURATION

Le Maire informe le conseil que :

5 entreprises ont soumissionné et sont venues voir les lieux de la construction de la nouvelle station d'épuration,

- qu'à priori, il n'y aura pas de réajustement de la DETR.

.../...

.../...

TRAVAUX

Le Maire fait le point sur les travaux à savoir :

- à l'annexe de la mairie, l'agencement des toilettes pour handicapés est commencé, l'installation de l'électricité va être refaite.
- les honoraires de l'architecte pour le montage de la structure métallique pour agrandir le hangar s'élèvent à 3 000.00 €. Nous sommes en attente du devis du montage.
- l'étude pour l'achat d'un panneau lumineux d'informations est en cours.

CONTRAT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE DE TRAVAIL

Un contrat sera établi pour Angélique VALLÉE afin d'effectuer le ménage dans les locaux municipaux du 12 mars au 25 avril 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- Une demande pour organiser un enduro carpe à l'étang communal a été adressée ; le Maire et le responsable de la commission chasse et pêche informent le conseil que l'organisateur n'a pas donné suite.
- Il est demandé d'enlever les branches le long des chemins.
- Il est suggéré de se renseigner sur la mise en place d'une application afin d'envoyer des notifications aux usagers notamment en cas d'alerte.
- Le conseil décide de participer à la biennale de Sculp't en Sologne en 2019.
- Une remorque d'occasion pour assurer le transport de notre mini-pelle est réservée et sera livrée prochainement.

Le Maire,